

« Comment signait LaFontaine? »

Lionel Groulx et Jean-Jacques Lefebvre

Revue d'histoire de l'Amérique française, vol. 2, n° 1, 1948, p. 112-113.

Pour citer ce document, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/037783ar>

DOI: 10.7202/037783ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

no defence. Time alone, will relieve the country from the great inconvenience attending the use of two languages in our Legislature; but, until its practical necessity has ceased, neither section of our population can, with justice, claim any exclusive preference for their language. It was evidently the repeal of this clause in the Union Act, which induced His Excellency to resort to the former practice in Lower Canada, and use both languages, in addressing the Parliament from the throne. With regard to the general amnesty for all political offenders, it is, under the circumstances of the country, so clearly an act, not only of mercy towards the individual criminals, but of justice towards their innocent relations and connexions, that, with the antopodal exceptions of Mr. Louis Joseph Papineau and the gallant Colonel Prince we can scarcely believe one man can be found in the country, who would raise his voice against it ».

(*The Montreal Herald*, Thursday Morning, Jan. 25, 1849, cité dans *La Collection Elgin-Grey 1846-1852*, éditée avec notes et appendices par Sir Arthur G. Doughty, C.E.B. en 4 tomes. T.1, p. 290).

L. G.

Comment signait LaFontaine ?

La question n'est pas de savoir *s'il eût dû* signer de telle ou telle façon, mais bel et bien *d'établir comment il signait*. On l'aura observé dans les pages que l'on vient de lire, (celles du « Dossier » et celles de l'article qui précède le « Dossier ») nous avons constamment écrit le nom de LaFontaine, comme formant un seul mot, c'est-à-dire *La* lié au reste, et *Fontaine* avec un *F* majuscule. Nous ne l'avons pas fait sans raison, mais après l'examen d'une centaine au moins de signatures du personnage, à travers ses manuscrits. Ces manuscrits, chacun peut les consulter comme nous, aux Archives de la Société historique de Montréal, à la Bibliothèque Municipale de la rue Sherbrooke. On y verra que, à l'encontre de ce qui se produit parfois dans le style des signatures, celle de LaFontaine n'a jamais varié, au moins à partir de 1837. Toujours le *La* fait liaison, par un trait sans interruption avec le *F* majuscule. LaFontaine signe ainsi à la fin de ses lettres. Il écrit son nom de la même manière, dans le cahier de sa « Généalogie » écrite de sa main (voir en particulier, p. 17 et 18); même chose dans son testament où, en raison de son héritier, le nom LaFontaine revient maintes fois; même chose aussi dans les registres officiels du procureur-général. Bon nombre de ses correspondants, et, par exemple, Falconer, Monk, Robert Baldwin, Augustin-Norbert Morin, respectent cette signature et la reproduisent, au cours de leurs lettres, avec une fidélité si étonnante qu'on dirait un facsimilé. Sur le monument du Parc LaFontaine, à Montréal, le nom du personnage a été gravé dans le même style. Cela, non plus, n'a été fait sans motifs. On pourra encore lire, si l'on veut, dans *Hommages à LaFontaine* (vol. de 485 pages, publié par le Comité du Monument LaFontaine,

Montréal 1931), la *Préface* d'Aegidius Fauteux et les *Notes biographiques* de E.-Z. Massicotte; ces deux historiographes particulièrement scrupuleux écrivent invariablement: *LaFontaine*.

L.G.

Comment signait LaFontaine?

Montréal Le 31 mai 1948.

M. le chanoine Lionel Groulx, ptre,
261, Avenue Bloomfield,
OUTREMONT, Mtl, P.Q.

Cher monsieur Groulx,

Pour faire suite à notre récente conversation sur l'orthographe du patronyme de Louis-Hippolyte La Fontaine, puis-je me permettre de vous rappeler que j'ai sous les yeux divers documents authentiques portant sa signature, dont son contrat de mariage du 29 janvier 1861, devant T. Doucet, son acte de mariage, du 30 janvier 1861, à Notre-Dame-de-Grâces, de cette ville, l'acte de naissance de son fils aîné, baptisé à Notre-Dame de Montréal, le 11 juillet 1862, son testament fait et écrit de sa propre main à Montréal, le 29 septembre 1862 et homologué en cette Cour le 4 mars 1864. Partout, indistinctement, La Fontaine signe bien avec un *F* majuscule lié à l'article La, *LaFontaine* (*sic*).

J'ai encore sous les yeux son propre cahier généalogique, déposé à la Société historique, vol. I, p. 13, chapitre, FAMILLE D'AILLEBOUST, et qui commence par ces mots:

« I Antoine D'Ailleboust, conseiller au Conseil de M. le Prince de Condé, et père de Louis D'Ailleboust, sieur de Coulonge, qui a été Gouverneur Général du Canada, était mon ancêtre.

Montréal 12 Août 1861.

L.H. LaFontaine (*sic*)

Preuve...»

Ne commentons pas la légitime fierté dont La Fontaine fait montre ici, de se rattacher, dans sa lignée directe aux premiers administrateurs de la Nouvelle-France.

Lors de la préparation de l'ouvrage, HOMMAGES A LAFONTAINE publié à Montréal en 1931 par le Comité du Monument LaFontaine, avec préface de feu Aegidius Fauteux, je me rappelle la visite que ce dernier vint faire aux Archives, où, avant d'arrêter définitivement l'orthographe à donner à ce patronyme, dans sa préface comme partout en cet ouvrage, il avait compulsé, en compagnie de E.-Z. Massicotte, les documents précités et sans doute, d'autres rapportés par M. E.-Z. Massicotte en ce même livre. Malgré sa répugnance visible à adopter cette forme ou épellation — *LaFontaine*, avec l'*F* majuscule, lié à l'article — contre les usages modernes, il avait conclu en quelque sorte — j'assistais à ces recherches, mais je ne puis citer au mot, plus de quinze ans après l'évènement — : « Laissons-lui son orthographe ».

Ce qui ne m'empêchera pas, pour ma part, dans mon emploi du nom de La Fontaine, en dehors de mes citations de textes authentiques, de l'écrire à la moderne.

Dont acte.

Votre très dévoué,

Jean-Jacques LEFEBVRE